



# CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 8 Décembre 2022



# Déroulé de la séance

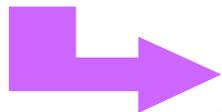
- **Accueil ouverture de séance**
- **Quorum**
- **Annonce des pouvoirs**
- **Désignation de deux secrétaires de séance**
- **Mise aux voix du procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2022**
- **Examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour**

# Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains



RAPPORTS

Rapporteur :  
**Justine  
DE LOUBENS**



Les conseillers municipaux prennent acte des présents rapports

## **Signature d'une convention entre la commune et la Métropole dans le cadre de l'offre de mutualisation « Risques et Résilience »**

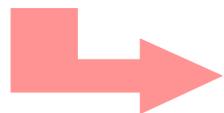
**Collectif de travail en réseau animé par la mission risques métropolitaine**

### **Activités proposées :**

- Animation du réseau communal « Risques & Résilience,
- Mise à disposition et actualisation des nouvelles connaissances Risques/ Vulnérabilité,
- Amélioration des capacités de sauvegarde communales,
- Production et suivi d'outils de gestion (Application cartographique ACDC),
- Mise à disposition de conseils et d'expertises techniques en amont des opérations d'ensemble avec enjeu communal.

**Coût annuel de la cotisation pour la commune : 385 €**

**Convention du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026**



**Adhésion à l'offre de mutualisation « Risques et Résilience »**





## Désignation d'un correspondant « incendie et secours »

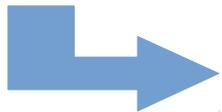
Instauration par la loi « Matras » du 25 novembre 2021

Interlocuteur privilégié du SDIS

Information et sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur les questions liées :

- à la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- à la préparation des mesures de sauvegarde,
- à l'organisation des moyens de secours,
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement
- aux secours et soins d'urgence aux accidentés ou sinistrés ainsi qu'à leur évacuation.

Mise en place, évaluation et révision du Plan Communal de Sauvegarde



Désignation du correspondant « incendie et secours »

Rapporteur :  
**Pierre  
VERRI**



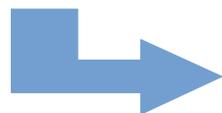


## Dérogation à la règle du repos dominical

Dérogations proposées par la commune :

- Pour les commerces de détail appartenant à toutes les branches commerciales non réglementées par arrêté préfectoral et à l'exception de ceux visés au point 2, le repos dominical pourra être suspendu les 10, 17 et 24 décembre 2023.
- Pour les commerces de détail appartenant à la branche d'activités du commerce, de l'entretien et de la réparation de voitures, de véhicules automobiles et de moto-cycles le repos dominical pourra être suspendu les 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Rapporteur :  
Pierre  
VERRI

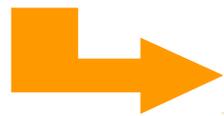


Approbation des dérogations proposées par la commune

## Modification du tableau des effectifs

Suppression de postes	Création de poste au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Chef de service de police municipale à temps complet, créé par délibération n° 36-21 du 10 juin 2021	Chef de service de police municipale principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Adjoint technique à temps complet, créé par délibération n° 102-10 en date du 18 octobre 2010	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet créé par délibération n°66-16 du 28 novembre 2016	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet créé par délibération n°1-18 du 29 janvier 2018	Adjoint du patrimoine à temps complet

Rapporteur :  
**Pierre VERRI**



**Approbation de la modification partielle du tableau des effectifs**



**PERSONNEL**



**Gières**

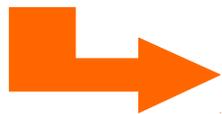


FINANCES

## Décision modificative n°2

- **Chapitre 11 - charges générales de fonctionnement : + 47 K€**
- **Chapitre 12 - Charges de personnel : + 120 k€**
- **Virement à la section d'investissement : - 167 k€**

Rapporteur :  
**Vincent  
MERCIER**



**Approbation de la décision modificative n°2**

## Ouverture des crédits d'investissement 2023

Chapitres	Budget 2022 (BP 2022 corrigé des décisions modificatives le cas échéant)	RAR 2021 reportés au BP 2022	Ouverture de crédits au 01/01/2023 25% [Budget 2022– RAR 2021 reportés au BP 2022]
<b>20</b> – Immobilisations incorporelles	322 177,79 €	77 177,80 €	61 249 €
<b>204</b> – Subventions d'équipement versées	174 000 €	0 €	43 500 €
<b>21</b> – Immobilisations corporelles	1 371 479,88 €	126 979,88 €	311 125 €
<b>23</b> – Immobilisations en cours	1 721 281,42 €	251 281,42 €	367 500 €



FINANCES

Rapporteur :  
**Vincent  
MERCIER**



**Approbation de l'ouverture des crédits d'investissement  
du 1<sup>er</sup> janvier 2023**



## **Attribution du marché de fourniture de chaleur énergie renouvelable, produite en majorité à partir de bois, nécessaire au chauffage des locaux et à la production d'eau chaude sanitaire d'un ensemble de bâtiments communaux**

**Installation d'une chaufferie bio masse et création d'un mini réseau de chaleur destinés à pourvoir aux besoins de la future école au Clos d'Espières, du clos d'Espières, de la Maison de la Petite enfance, des ateliers techniques, des garages et des bureaux du Centre technique municipal**

**Attribution par la CAO du marché au groupement dont l'entreprise FORESTENER est le mandataire solidaire pour un montant global et forfaitaire de 57 890 € HT par an pour une durée des études et de construction de 12 mois à compter de la notification et de 240 mois d'occupation du domaine public pour la fourniture de chaleur**

Rapporteur :  
Vincent  
MERCIER



**autorisation de signer le marché**

## Rénovation énergétique de l'école René-Cassin – demandes de subventions

Phase d'avant projet - recherche de financements

### Principaux objectifs :

- amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire René-Cassin
- économies d'énergie
- amélioration de la qualité de l'air intérieur et du confort d'usage

**Demandes de subventions auprès du Fonds Européen de Développement Régional, du Département de l'Isère, de l'État ou de tout autre organisme**



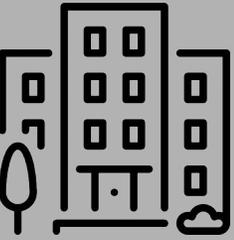
**Autorisation pour dépôt de demandes de subventions**



**FINANCES**

Rapporteur :  
**Vincent  
MERCIER**





## Renonciation à la servitude de passage au droit de la cour des Taillandiers

- Servitude de passage de 42 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle cadastrée section E n°665 au niveau de la Cour des Taillandiers

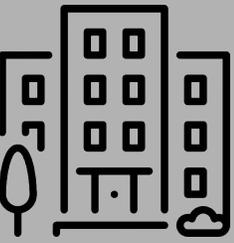
(accès à l'espace public situé à l'arrière de la cure, depuis la rue Victor Hugo)

- Servitude ne présentant plus d'intérêt pour la commune : accès facile suite aux aménagements successifs réalisés dans ce quartier

Rapporteur :  
Pierre  
VERRI



Approbation de la renonciation à la servitude de passage



## Avenant au Projet Urbain Partenarial (PUP) de la Place de la République

**Les participations versées dans le cadre d'un PUP ne constituent pas une opération taxable et ne sont donc pas soumises à TVA**

**Avenants aux conventions initiales pour corriger le régime fiscal de la participation des constructeurs et préciser que cette dernière n'est pas assujettie à la TVA**

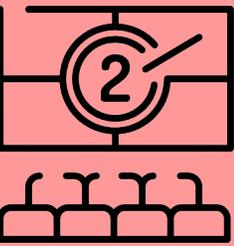
### **3 avenants :**

- Programme immobilier Place de la république (participation 161 068 €)
- Aménagements Pôle Médical (participation 65 773 €)
- Réaménagement d'une maison de maître (participation 15 834 €)



**Approbation et signature de 3 avenants aux conventions de PUP**





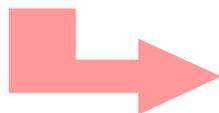
## Mise en place de l'affiliation à la carte TATOO Isère

Nouveau dispositif depuis la rentrée scolaire 2022

### Plusieurs nouveautés :

- Gratuité pour les collégiens isérois (public et privé)
- Une seule carte Tatto pour toute la scolarité
- Avantages à hauteur de 105 € : Cagnotte de 60 € pour inscriptions annuelles aux activités sportives, culturelles et artistiques + Bonus culture de 45 € (pour familles QF < 800 €)
- 10 € par an pour les achats en librairie déductible de la cagnotte
- **Accès à l'espace partenaire TATOO Isère** (offres spéciales, réductions, gratuité)
- **Outil de paiement et application sécurisée**
- **Remboursement automatisé et facilité pour les partenaires**

Rapporteur :  
**Sylvie CUSSIGH**



**Approbation de la demande d'affiliation à la carte  
TATTOO Isère**

## **Scolarisation en classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) d'un enfant giérois à Meylan – participation financière de la commune aux frais de scolarisation**

**Frais de scolarisation d'un enfant giérois accueilli en ULIS à Meylan pour l'année 2019-2020**

Participation financière proportionnelle au coût de fonctionnement et calculée au prorata du nombre d'enfants scolarisés

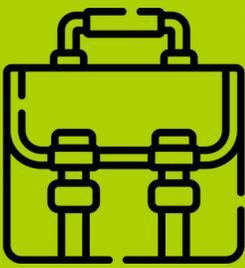
Actualisation à chaque rentrée scolaire en fonction des effectifs et de l'évaluation des charges

Rapporteur :  
Lola MALVOISIN

**Pour l'année 2019-2020 : participation fixée à 1024 €**



**Autorisation de signature de la convention pour règlement du montant de la participation**



SCOLAIRE



## **Renouvellement de la convention entre la commune de Gières et l'école privée Don Bosco pour la prise en charge communale des dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire**

**Versement d'un forfait annuel :**

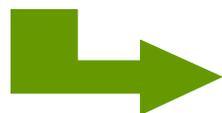
**Coût moyen d'un élève giérois de l'enseignement public** (sur la base de l'ensemble des dépenses éligibles de fonctionnement des classes élémentaires publiques) **X nombre d'élèves de l'école élémentaire privée résidant sur la commune**

**Année scolaire 2022-2023 : coût par élève : 709 €**

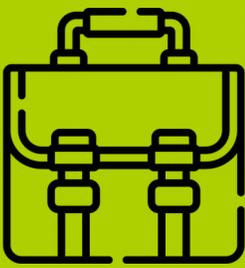
**Actualisation par indice INSEE des prix à la consommation connu en janvier 2023 (plafonné à 3 %).**

Mode d'actualisation identique pour les années scolaires suivantes

**Convention pour une période de 4 années scolaires**



**Autorisation de signature de la convention**



SCOLAIRE

Rapporteur :  
Lola MALVOISIN



## **Renouvellement de la convention entre la commune de Gières et l'école privée Don Bosco pour établir les conditions financières d'utilisation des équipements sportifs par l'établissement scolaire**

### **Coût de fonctionnement horaire pour l'année scolaire 2022-2023 :**

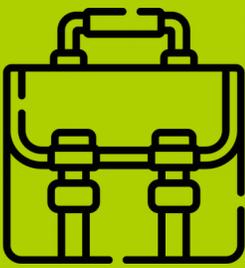
- pour les salles intérieures du gymnase de la Plaine des Sports :  
32,77 € / heure d'utilisation
- pour les terrains extérieurs de la Plaine des Sports :  
10,80 € / heure d'utilisation

Rapporteur :  
**Lola MALVOISIN**

Mode d'actualisation et périodicité de la convention identiques à ceux de la convention précédente

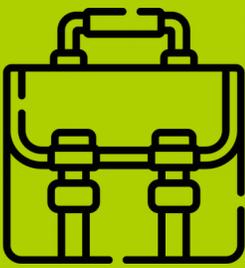


**Autorisation de signature de la convention**



**SCOLAIRE**





SCOLAIRE

## **Signature d'une convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires »**

### **La restauration scolaire, service public géré par les collectivités**

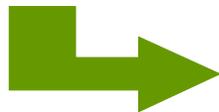
- apport de repas complets et équilibrés
- contribution à l'apprentissage de la vie en collectivité, à l'inclusion, et à la protection de la santé

### **Soutien de l'État dans la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires au travers du dispositif « cantine à 1 € »**

**Commune de Gières éligible au dispositif pour une durée de 3 ans, renouvelable**

Rapporteur :  
Lola MALVOISIN

### **Développement de la tarification sociale déjà existante**



**Autorisation de signature de la convention triennale d'adhésion au dispositif**

